Informations de base

2001/2090(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Banque centrale européenne BCE. Rapport 2000 **Subject** 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Economique et monétaire	RANDZIO-PLATH Christa (PSE)	02/05/2001
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/03/2001	Publication du document de base non-législatif	N5-0187/2001	Résumé
14/05/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/06/2001	Vote en commission		Résumé
20/06/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0225/2001	
03/07/2001	Débat en plénière		
04/07/2001	Décision du Parlement	T5-0385/2001	Résumé
04/07/2001	Fin de la procédure au Parlement		
14/03/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2090(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/5/14720

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0225/2001	20/06/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0385/2001 JO C 065 14.03.2002, p. 0061-0159 E	04/07/2001	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ECB	Document de base non législatif	N5-0187/2001	13/03/2001	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	RCC0000/2001 JO C 341 04.12.2001, p. 0001-0007	26/09/2001	Résumé

Banque centrale européenne BCE. Rapport 2000

2001/2090(COS) - 13/03/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du Rapport annuel 2000 de la Banque centrale européenne. CONTENU : le présent Rapport annuel donne une vue d'ensemble des activités du Système européen de banques centrales (SEBC) et de l'Eurosystème en 2000. Il rend également compte de la politique monétaire suivie en 2000 et pour 2001. En dressant le bilan des deux premières années d'existence de l'euro, la BCE confirme les conclusions positives tirées dans le Rapport annuel 1999. L'inflation est demeurée relativement faible, même si elle a légèrement dépassé le plafond de 2% jugé compatible avec la stabilité des prix, eu égard notamment à la forte hausse des cours du pétrole et à la dépréciation de l'euro vis-à-vis des principales monnaies. Les marchés de capitaux ont démontré leur confiance dans la volonté et la capacité de la BCE de préserver son objectif principal de maintien de la stabilité des prix à moyen et long terme. Cette confiance est attestée par le niveau des taux d'intérêt à long terme, au vu duquel les marchés anticipent le maintien de la stabilité des prix dans la zone euro. L'euro a été introduit dans un climat favorable qu'il a continué à entretenir. L'an dernier, la croissance de la zone euro, qui a atteint 3,4%, a été la plus élevée de la décennie. Des réformes structurelles destinées à assouplir le mode de fonctionnement des marchés du travail et des produits ont été entreprises. Enfin, la situation budgétaire des pays de la zone euro est beaucoup plus saine qu'il y a quelques années, même si des progrès restent à faire en matière d'assainissement, afin de satisfaire aux exigences du Pacte de stabilité. Le seul point d'ombre demeure le fait que le grand public n'a pas toujours été conscient de ce bilan positif. En 2000, la Grèce a été accueillie au sein de la zone euro dont elle est devenue le douzième membre, tandis que le Danemark, à l'issue d'un référendum, a décidé de ne pas participer à la zone euro. L'an dernier, l'Eurosystème a encore renforcé son rôle en matière de coopération internationale. La BCE a également publié une déclaration précisant le rôle de l'Eurosystème dans le domaine de la surveillance des systèmes de paiement. Le rapport note que des progrès ont été accomplis par le secteur des services bancaires afin de préparer le terrain pour un traitement plus efficace des virements de masse transfrontière. Toutefois, certains problèmes doivent encore être résolus en vue de déboucher à terme sur des services satisfaisants pour les citoyens. Enfin, l'Eurosystème suit en permanence les évolutions dans le domaine de la monnaie électronique et coopère à la définition d'un nouveau cadre applicable aux établissements de monnaie électronique. Parmi les préparatifs pour l'introduction des billets et des pièces en euros, la BCE et les BCN de l'Eurosystème organisent une "Campage d'information Euro 2000" centrée sur quatre grands messages : l'aspect visuel des billets et pièces, les signes de sécurité, les dfférentes coupures et les modalités générales du passage à l'euro fiduciaire.

Banque centrale européenne BCE. Rapport 2000

2001/2090(COS) - 04/07/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Christa RANDZIO PLATH (PSE, D) par 458 voix pour, 60 contre et 56 abstentions, le Parlement européen invite la BCE à reconsidérer ses hypothèses relatives à la croissance possible en Europe à la lumière des techniques nouvelles et des améliorations récentes de la politique de l'emploi en Europe. Il réitère sa demande relative à une coopération renforcée entre les États membres devant déboucher sur une attitude très réservée à l'égard des États membres qui ne respectent pas les accords conclus. Il estime qu'il faut accorder davantage d'attention à l'incidence des modifications des taux d'intérêt sur la croissance économique et l'emploi. Le Parlement a rejeté un paragraphe qui demandait de définir l'objectif en matière de stabilité des prix sous la forme d'un taux d'inflation unique. Un autre paragraphe qui demandait un haut degré de convergence économique pour l'élargissement de l'Union monétaire a également été rejeté. Le Parlement encourage désormais la BCE à consolider son approche qui repose sur deux pilers en réduisant le poids accordé à M3, étant donné les incertitudes notables concernant les qualités de prévisibles des agrégats monétaires (l'autre pilier porte sur l'objectif en matière d'inflation). Le Parlement estime également que le Conseil des gouverneurs devrait voter ses interventions monétaires à la fin de chacune de ses réunions et que les résultats des votes devraient être publiés de manière anonyme.

Banque centrale européenne BCE. Rapport 2000

2001/2090(COS) - 26/09/2001 - Cour des comptes: avis, rapport

La Cour des comptes a présenté un rapport relatif à l'audit de l'efficience de la gestion de la Banque centrale européenne pour l'exercice 2000, accompagné des réponses de la BCE. Les principales conclusions du rapport sont les suivantes: - dans son rapport relatif à l'exercice 1999, la Cour indiquait que les prévisions et la gestion budgétaires devaient être notablement améliorées pour que le budget puisse servir d'instrument de contrôle et de gestion efficace. Si, en 1999, le budget reflétait une utilisation des crédits de 83% pour les projets et de 80% du total, en 2000, le taux d'utilisation n'a atteint que 48% pour les projets, par rapport au budget initial, et 69% par rapport au budget révisé en septembre. Le total des dépenses a été de 200 millions d'euros, soit 88% par rapport au budget révisé de 227 millions d'euros et 75% par rapport au budget initial de 267 millions d'euros. À l'instar des exercices précédents, un écart important entre la planification des projets et les capacités réelles de les mettre en oeuvre a été observé. - en 1999, la BCE a décidé de réaliser une campagne d'information pour faciliter l'introduction de l'euro en 2002. Le contenu et le coût de cette campagne n'ont pas été clairement définis, si bien que le contractant retenu n'a pu être choisi sur une base objective satisfaisante. Dans sa réponse, la BCE accueille favorablement le rapport de la Cour des comptes et prend acte des différents points soulevés par la Cour.